

# Règlement de la Nordic des sables

La **Nordic des Sables** est une manifestation sportive organisée par l'ACBSE Athlétisme (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur le site Internet de l'épreuve : [nordicdessables@gmail.com](mailto:nordicdessables@gmail.com)

La **Nordic des Sables** à lieu le 06 octobre 2019 sur la Plage et les chemins dunaires dits de l'Océan à Saint-Brevin-les-Pins

- **Le 12 km** chrono entre sable de la plage, dunes et chemins d'écorce : départ à 9 h 30 : (deux ravitaillements sont prévus pendant la course et un ravitaillement est disponible après la ligne d'arrivée)
- **Le 10 km** est une épreuve à allure libre entre sable de la plage, dunes et chemins d'écorce : départ à 9 h 45 : (deux ravitaillements prévus pendant l'épreuve et un ravitaillement est disponible après la ligne d'arrivée)

Le retrait des dossards se fera sur place à partir de 8h30 et jusqu'à 1/2 heure avant le départ de la course, au niveau du village de la Course, Plage verte, Boulevard de l'Océan, à Saint-Brevin-les-Pins. Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

## Condition d'inscription

La marche nordique est ouverte à partir de la catégorie « Cadets »

## Certificat médical et licences sportives

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une **licence sportive** (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un **certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique** datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Les inscriptions se font :

**Soit : par mail** [nordicdessables@gmail.com](mailto:nordicdessables@gmail.com)

**Sur place, le jour de l'épreuve**, au maximum 1/2 heure avant le départ de chaque épreuve

**La date de clôture des inscriptions par mail est fixée au 04 octobre à 21h**

## Prix :

5 euros sur inscription préalable et 6 euros sur place

## **Revente ou cession de dossard**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation

## **4-3 : Remboursement**

**Tout engagement est nominatif, ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet d'un remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit,**

## **Article 5 : Assurance**

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de AIAC Sud-Ouest pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

## **Classement et récompenses**

### **Récompense aux 3 premiers et premières du classement général**

### **Charte du marcheur**

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

En s'inscrivant aux 12 km de marche nordique de la **Nordic des Sables** le marcheur s'engage :

À marcher et non à courir ;

A respecter la bonne pratique de la Marche nordique ;

- À ne rester que sur les sentiers balisés ;

- À respecter la nature en ne laissant aucune trace de son passage ;
- À respecter la tranquillité des autres ;

L'utilisation de deux bâtons spécifiques « Marche Nordique » est obligatoire. À chaque instant, on doit avoir un pied et un bâton en contact avec le sol, le bras et la jambe doivent toujours être en opposition. **En cas d'abandon, il est obligatoire de se signaler à un représentant de l'organisation**

## **Droit à l'image**

Du fait de son engagement, chaque coureur et marcheur autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

## **Mise hors course d'un marcheur**

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier un concurrent :

En cas de non-respect du présent règlement,

En cas de comportement non sportif ou dangereux pour les autres marcheurs.

En aucun cas, les participants ne pourront prétendre au remboursement de leurs frais d'engagement ni à aucune autre indemnité.

## **Annulation, intempéries**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative (Mairie, Préfecture...), soit en cas de force majeure.

Uniquement dans ces cas, les participants pourront demander à être remboursés de leurs frais d'engagement. Ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries, ...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou de raccourcir la distance de l'épreuve. Dans ce cas, les participants ne pourront prétendre au remboursement de leurs frais d'engagement ni à aucune autre indemnité.

**L'inscription à une des épreuves de la Nordic des Sables vaut acceptation du présent règlement.**